

Compte-rendu

de l'Assemblée générale

du 20 mai 2020

L'Assemblée Générale ordinaire de l'AFIDEM Centre-Val de Loire s'est tenue le 20 mai 2021 en visioconférence.

Au total, 21 adhérents étaient présents ou représentés, pour un total de 21 voix : le quorum requis par l'article 12 des statuts (la moitié des membres, soit 12) était donc atteint.

Liste des participants en annexe 1.

1 – PV de l'AG du 17 juin 2020

Le PV de l'AG du 17 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - Rapport moral du Président

Le Président **Grégoire Simon** ouvre cette Assemblée Générale en remerciant les participants dont certains ont déjà participé le matin à l'Assemblée Générale de l'USH Centre-Val de Loire.

Il remercie l'équipe de l'AFIDEM et de l'USH Centre-Val de Loire qui a participé à la préparation de l'Assemblée Générale.

L'année 2020 a été marquée par le début de la crise sanitaire, qui a sensiblement modifié les modalités de travail.

La gouvernance de l'AFIDEM a été renouvelée en 2020. Grégoire Simon succède à Olivier Pasquet, Président historique de l'AFIDEM, qu'il remercie pour son implication depuis toutes ces années.

Le Bureau accueille également Christine Aubert en qualité de Trésorière, et Pascal Longein en qualité de Secrétaire.

Cette année 2020 aura été intense et complexe, et ce, à plusieurs titres :

La crise sanitaire d'abord, qui, a généré de profonds changements. Les attributions ont très fortement baissé, entre 9,5 et près de 22% selon les départements et à hauteur de plus de 13% au niveau régional. Parallèlement, le volume de la demande est resté relativement stable ou en légère baisse sur certains territoires, mais globalement, les taux de pression sont à la hausse. La baisse de la mobilité dans le parc social s'est en effet renforcée avec les impacts économiques de la crise sanitaire. Les politiques publiques à l'œuvre n'y sont pas étrangères non plus, avec les effets de la politique du Logement d'abord et la paupérisation des ménages qui s'observe depuis plusieurs années. Ces tendances doivent être surveillées dans la durée, et mises en regard avec les perspectives de développement du parc sur les territoires, afin de veiller collectivement à garantir les mêmes capacités d'accueil dans le parc social. Cet enjeu est essentiel face aux 54 000 demandeurs de logement en attente sur la région.

Outre l'activité locative dans les organismes, la crise sanitaire a également impacté les organisations de travail. Télétravail, visioconférences, les salariés ont dû s'adapter afin de garantir la continuité du service, ce qui n'a pas toujours été facile. Grégoire Simon les remercie pour les efforts fournis.

L'actualité juridique ensuite, conduit les équipes à travailler sur de nouveaux dispositifs qui sont complexes et qui nécessitent que tous les acteurs du territoire se coordonnent autour de ces enjeux communs. Il est ici fait allusion à la loi ELAN et ses dispositifs de cotation de la demande et de passage à la gestion en flux des contingents de réservation. Ajoutés aux objectifs de mixité institués par la loi Egalité Citoyenneté, ces nouveaux outils complexifient sensiblement le travail des professionnels des attributions de logement, que ce soit les bailleurs comme les réservataires. Les EPCI, très impliqués dans ces enjeux, avancent à des rythmes différenciés sur l'élaboration de leur CIA et de leur PPGDID.

L'AFIDEM, en lien étroit avec l'USH Centre-Val de Loire, a bien sûr intégré ces enjeux dans son plan de charge. Le partenariat avec le Créha Ouest nous permet de mutualiser les approches des différents territoires au-delà de la région afin d'enrichir les réflexions.

La récente annonce de report des échéances de mise en œuvre de ces dispositifs est une bonne nouvelle. Cela va permettre aux acteurs concernés de prendre le temps de l'expérimentation de ces dispositifs, et du réajustement le cas échéant, afin d'être opérationnel dans les meilleures conditions possibles fin 2023. En 2021, il y a également un enjeu de fiabilisation des données sur les attributions dans le SNE

Grégoire Simon remercie les adhérents de leur présence à l'assemblée générale et de leur mobilisation au quotidien. Hélène Quenouille va présenter le rapport d'activité 2020.

Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – Rapport d'activité 2020

Hélène Quenouille rappelle que l'AFIDEM Centre-Val de Loire gère les demandes d'intervention auprès :

- Du SNE pour les 5 départements
- De Sigma pour le 37

Depuis 2018, le pilotage et la gestion des missions sont assurés en partenariat avec le Créha Ouest, avec une mise à disposition de 20% de la directrice et de 10% de l'assistante de l'USH Centre-Val de Loire.

L'activité gérée par l'AFIDEM Centre-Val de Loire en 2020 aura concerné pour 49% du temps imparti, la gestion et l'animation du fichier partagé en Indre-et-Loire, et pour 39%, le pilotage des 5 autres départements fonctionnant avec le SNE. Depuis la mise en œuvre de la loi Egalité Citoyenneté, une forte augmentation des demandes de statistiques formulées par les EPCI est observée, notamment dans le cadre de la construction des outils liés à la loi ELAN.

Certains administrateurs constatent que les travaux dans les EPCI sur la mise en place des CIL et l'élaboration des CIA et PPGDID avancent peu et se questionnent sur l'accompagnement des services de l'Etat en la matière. L'état d'avancement est en effet disparate d'un territoire à un autre et les moyens des services de l'Etat ne permettent pas toujours un accompagnement suffisant. En priorité sont attendus les portés à connaissance sur la position de l'Etat quant à la gestion de son contingent et sur les règles des dispositifs de cotation.

Kristell Jaouen indique que le scénario de cotation de Tours Métropole Val de Loire sera présenté à la CIL du 27 mai prochain, puis soumis au vote du Conseil métropolitain de juin.

Présentation de la plaquette sur les demandes et les attributions 2020

Comme l'indiquait Grégoire Simon dans son rapport moral, l'année 2020 marque une baisse sensible des attributions de logement générant une augmentation des taux de pression sur les territoires.

Territoire	Demandes 2020	Evolution 2019-2020	Attributions 2020	Evolution 2019-2020
Cher	4 399	- 8,4%	1 929	- 17%
Eure-et-Loir	9 341	+ 3,8%	2 882	- 9,4%
Indre	3 102	+ 1,7%	2 014	- 21,8%
Indre-et-Loire	15 535	- 1,4%	4 974	- 13,1%
Loir-et-Cher	4 857	- 0,4%	1 967	- 11,8%
Loiret	16 900	- 5,9%	4 558	- 10,8%
TOTAL	54 134	- 2,4%	18 324	- 13,3%

Le taux de pression régional passe de 2,6 en 2019 à 3 en 2020. Les taux de pression sont en augmentation sur presque tous les territoires, de manière plus notable sur la CA de Blois Agglopolys (+0,8 point) et sur la CC Val d'Amboise (+0,7 point). Il est en baisse sur 4 EPCI dans la région : CA Montargoise et des Rives du Loing, CC Touraine Est Vallées et CC Cœur de France (- 0,4 point), CC Giennoises (- 0,2 point) et CC du Perche (- 0,1 point). L'ancienneté moyenne de la demande augmente d'un mois par rapport à 2019 pour passer à 13 mois, encore bien en-dessous du délai national de 23 mois.

La part des ménages isolés dans la demande augmente de 2 points par rapport à 2019 et représente 47% de la demande globale. Cela conforte le besoin massif de petits logements à bas loyers, sur lesquels la pression est très forte.

Les catégories socio-professionnelles des demandeurs montrent une augmentation de la part des artisans et professions libérales et des chômeurs dans la demande (+1 point pour chacune de ces catégories).

Le délai moyen d'attribution augmente d'un mois par rapport à 2019 pour passer à 8 mois. Cette augmentation se constate sur les départements de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, du Loir-et-Cher et du Loiret.

Territoire		Délai attribution
France		15
Centre Vdl	Région	8
Cher	Département	5
	CA Bourges Plus	6
	CC Cœur de France	4
	CC Vierzon-Sologne-Berry	8
Eure-et-Loir	Département	10
	CA Agglo. du Pays de Dreux	15
	CA Chartres Métropole	10
	CC du Grand Châteaudun	5
	CC du Perche	4

Indre	Département	4
	CA Châteauroux Métropole	6
Indre-et-Loire	Département	9
	CC du Val d'Amboise	7
	CC Touraine-Est Vallées	12
	Tours Métropole Val de Loire	11
Loiret	Département	9
	Orléans Métropole	10
	CA Montargoise et des Rives du Loing	8
	CC du Pithiverais	8
	CC du Val de Sully	6
	CC Giennoises	7
Loir-et-Cher	Département	7
	CA de Blois "Agglopolys"	8
	CA Territoires Vendômois	6
	CC du Romorantinais et du Monestois	6

Les attributions au profit des ménages de plus de 60 ans augmentent d'un point par rapport à 2019 (12%), avec une augmentation de 2 points dans les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire.

Concernant les objectifs de mixité de la loi Egalité Citoyenneté, on observe une dégradation des résultats en 2020 sur l'indicateur des relogements du premier quartile hors QPV pour 11 EPCI sur les 19 concernés, avec des taux de 10,5% à 20,9%. Cette dégradation est notable sur les EPCI Vierzon Sologne Berry (- 11,1% par rapport à 2019) et Pithiverais (- 6,8% par rapport à 2019).

Le rapport d'activité 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Hélène Quenouille présente également le plan d'actions 2021.

Outre les actes de gestion des fichiers de la demande dans les 6 départements, l'AFIDEM Centre-Val de Loire poursuivra sa mission d'accompagnement des acteurs en 2021, dans les enjeux juridiques et stratégiques de la réforme de la gestion de la demande et des attributions, en lien avec l'USH Centre-Val de Loire. A ce titre, des fiches-portraits de territoires, à l'échelle des 19 EPCI de la région concernés par la réforme, seront rééditées en 2021.

Un travail important de fiabilisation des données sur les attributions dans le SNE devra être conduit en 2021, afin de supprimer les écarts entre les données remontées directement par les bailleurs et celles transmises par l'AFIDEM à partir du SNE. En effet, ces écarts sont de nature à nuire à la compréhension des enjeux par les acteurs et brouillent la lisibilité sur l'investissement des organismes en la matière.

Les difficultés de fiabilisation des données dans le SNE et la performance reconnue des fichiers partagés au service de cette réforme conduisent l'AFIDEM et l'USH Centre-Val de Loire à proposer la conduite d'une étude d'impact sur un déploiement à l'échelle régionale du fichier partagé d'Indre-et-Loire. Ce point sera débattu au prochain CA de l'USH Centre-Val de Loire le 10 juin prochain.

Le plan d'action 2021 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés, avec 2 abstentions.

3 – Comptes 2020 et budget 2021

Les comptes 2020, certifiés par l'expert-comptable de l'association, sont présentés.

3.1– Les comptes au 31 décembre 2020

Contrairement aux années précédentes, les comptes ne sont plus présentés en répartissant strictement à part égale les charges et produits entre les départements utilisant directement le SNE et l'Indre-et-Loire utilisant le fichier partagé. Cette évolution est liée à l'augmentation de la subvention versée par les services de l'Etat. En effet, un nouveau montant de subvention a été attribué à l'AFIDEM Centre-Val de Loire sur la base de critères liés au niveau de complexité de gestion des fichiers départementaux, critères inscrits dans un référentiel national établi par le GIP SNE. Ce référentiel conduit l'AFIDEM à faire évoluer la répartition de la subvention de l'Etat passée à 60 200€ en 2020, à hauteur de 75% sur les territoires SNE et 25% sur l'Indre-et-Loire (contre 50/50 précédemment).

Produits :

Les produits sont en augmentation de plus de 7% par rapport à 2019, en lien avec l'augmentation de la subvention versée au gestionnaire par l'Etat, passant de 25 000 € en 2019 à 60 200 € en 2020.

Les produits perçus au titre de l'activité sur le SNE : 91 820 € conforme au budget prévisionnel.

Les produits perçus au titre de l'activité sur le fichier partagé : 145 977 € supérieurs au budget prévisionnel de près de 3 000 € du fait d'un remboursement plus important que prévu par le GIP SNE des prestations réalisées par le gestionnaire.

Produits totaux perçus : 238 030 €.

Charges :

Les frais de fonctionnement de l'AFIDEM restent répartis à 50/50 entre les départements dépendant du SNE et l'Indre-et-Loire.

Les charges sont en baisse de 0,7% par rapport à 2019 et de plus de 7% par rapport au prévisionnel 2020, en lien avec des prestations non réalisées en 2020 sur le fichier partagé du fait de la crise sanitaire : les formations des utilisateurs, certains développements sur l'outil Imhoweb non réalisés.

Frais de fonctionnement : 119 443 € soit une hausse de 1% par rapport au réalisé 2019.

Au niveau des **frais spécifiques de fonctionnement du fichier partagé**, les **charges s'élèvent à 98 194 €** en baisse de 2,7% par rapport à 2019.

Les charges totales s'élèvent donc à 217 637 €.

Le résultat de l'exercice 2020 est de + 20 393 €.

Les comptes 2020 sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés, avec 3 abstentions.

NB : des échanges entre les administrateurs après vote de l'Assemblée générale ont permis de clarifier les évolutions dans la présentation des comptes et du budget suite à l'augmentation de la subvention versée par l'Etat sur la base d'un référentiel également utilisé pour la présentation des comptes, à savoir 75% sur la partie SNE et 25% sur la partie fichier partagé. Pour rappel, cette subvention, qui était de 25 000 € jusqu'en 2019, était précédemment répartie à 50/50 entre les deux types de territoires.

3.2 – Le budget 2021

Comme pour 2020, le budget de l'AFIDEM Centre-Val de Loire 2021 tient compte de la nouvelle répartition de la subvention de l'Etat entre la gestion directe du SNE et la gestion du fichier partagé (répartition 75/25 selon le référentiel national) et à 50/50 pour les autres produits et les charges.

Produits :

Des produits en baisse de 1,8% par rapport au réalisé 2020, en lien avec des prévisions de remboursement du GIP SNE à la baisse sur les prestations effectuées sur le fichier partagé.

Les produits prévisionnels perçus au titre de l'activité sur le SNE : 91 547 €.

Les produits prévisionnels perçus au titre de l'activité sur le fichier partagé : 141 883 € avec une estimation de la subvention du GIP SNE de 6 000 €.

Les produits prévisionnels totaux s'élèvent à 233 680 €.

Charges :

Les frais de fonctionnement de l'AFIDEM Centre-Val de Loire sont répartis à 50/50 entre les départements dépendant du SNE et l'Indre-et-Loire.

Frais de fonctionnement : 127 080 €, soit 6,3% de hausse par rapport à 2020 liée à la reprise des activités en sortie de crise (actions de communication, déplacements, formations...).

Au niveau des **frais spécifiques de fonctionnement du fichier partagé**, les **charges s'élèvent à 103 100 €**, en augmentation de 5% par rapport à 2020 en lien avec la reprise des sessions de formation des utilisateurs.

Les charges totales s'élèvent donc à 233 680 €.

Le budget 2021 est prévu à l'équilibre.

Le budget 2021 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés, avec 2 voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et clôture la séance.

Le Président

Le Secrétaire

SYNTHESE DES RESOLUTIONS

Le PV de l'AG du 17 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le rapport d'activité 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le plan d'action 2021 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés, avec 2 abstentions.

Les comptes 2020 sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés, avec 3 abstentions.

Le budget 2021 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés, avec 2 voix contre.

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Liste des participants
- ANNEXE 2 : Réalisé 2020 et Budget 2021
- ANNEXE 3 : Calcul des participations des organismes au fonctionnement de l'AFIDEM pour 2021
- .